

Passage de techniciens du SBVB sur des parcelles privées à partir de février 2026

Dans le cadre de l'élaboration d'un Accord de territoire pour la période 2027-2032, des techniciens du Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) interviendront prochainement sur des parcelles situées le long des cours d'eau de la commune.

Publié le 26 janvier 2026

Le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) travaille actuellement à l'élaboration d'un Accord de territoire pour la période 2027-2032, dispositif porté par l'Agence de l'eau et destiné à améliorer et restaurer les milieux aquatiques.

Dans ce cadre, des techniciens du SBVB, accompagnés d'un bureau d'études, seront amenés à intervenir à partir du mois de février 2026 sur des parcelles situées en bordure des cours d'eau, y compris sur des propriétés privées, afin de réaliser des diagnostics de terrain.

Les exploitants agricoles concernés ont d'ores et déjà reçu un courrier d'information. La commune remercie l'ensemble des habitants et propriétaires de réserver un bon accueil aux équipes lors de leurs passages.

En cas de refus d'accès à une parcelle, les propriétaires sont invités à en informer le SBVB en précisant la localisation des terrains concernés.

› Contact : Justine Malgogne justine.malgogne@sbvb.fr ou 06 07 05 40 69

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08